



Intersyndicale des Finances Publiques de la Corrèze

à Monsieur DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics

à Brive le 31/05/2019

Monsieur le Ministre,

Le 19 mars dernier, une délégation des syndicats des Finances Publiques de la Corrèze alertait Monsieur Frédéric Soulier, maire de Brive-la-Gaillarde, de futures fermetures de services des Finances Publiques sur le territoire de la communauté d'agglomération de Brive dont il est le président. Monsieur Soulier s'est ensuite rapproché de vous pour en savoir plus sur l'évolution du réseau des Finances Publiques dans le bassin de Brive.

Le 19 avril, vous lui précisez avoir « souhaité ouvrir une période de concertation avec toutes les parties prenantes » et regrettez que son courrier « n'en tienne manifestement aucun compte et s'appuie sur des informations erronées et caricaturales ».

Vous poursuivez en indiquant que le gouvernement souhaite offrir dans les zones rurales et enclavées ainsi que dans les lieux les plus touchés socialement un service public spécifique et approprié, passant par les démarches en ligne, la dématérialisation, le travail à distance et le développement d'un traitement plus automatique de certaines tâches, tout en apportant « une offre de service nouvelle en augmentant les sites où un accueil de proximité "humain" sera assuré ». Ainsi, la DGFIP serait présente dans 33 communes corréziennes, contre 21 actuellement.

Monsieur le Ministre, vous ne pouvez ignorer que la concertation signifie s'accorder en vue d'un projet commun. A ce jour, le DDFIP de la Corrèze, Monsieur Odru, ne semble pas maîtriser ce terme car, pour toute concertation, il fait le tour des services, plutôt discrètement, en annonçant des dates de transfert prévues, sans que le personnel n'ait son mot à dire. Nous parlerons donc ici d'information et non de concertation.

La déconcentration de proximité, dans sa phase d'information, prévoit, notamment, la fermeture de toutes les trésoreries du département, la création d'une trésorerie hospitalière au 1^{er} janvier 2020 et de cinq Services de Gestion Comptable.

Pour le bassin de Brive et ses seules trésoreries, une quarantaine d'emplois est directement menacée.

Vous précisez à Monsieur Soulier que « Le regroupement sur sa commune d'un certain nombre de services dont certains seraient transférés de Tulle » permettrait l'arrivée d'une vingtaine d'agents sur la commune de Brive. Vous omettez sciemment d'informer Monsieur Soulier que les cinq trésoreries de l'EPCI Brive Agglo vont être rayées de la carte, alimentant de leur personnel, après suppression d'emplois, le site de Brive Gontran Royer. Également, même s'il est provisoirement suspendu, il faut compter avec le transfert du Service de la Publicité Foncière de Brive vers Tulle, soit neuf emplois de plus. Nous ne trouvons pas ces informations dans votre courrier.

Le 14 mai, Monsieur Odru précisait que, dans le projet corrézien, trois SIP dédiés à l'accueil sont maintenus mais qu'un seul sera dédié à la gestion, ce qui apparaît être en contradiction avec, d'une part, le cahier des charges de la géographie revisitée, prévoyant le regroupement des SIP dans la limite de cinquante emplois à plein temps et, d'autre part, les suppressions de services annoncées dans des départements à la démographie identique où un seul, au mieux deux SIP, sont maintenus !

A l'horizon 2021, interviendra le transfert des Services des Impôts des Entreprises de Tulle et Ussel vers la cité gaillarde, nous parlons ici de dix-huit emplois à ce jour. Combien seront supprimés en route, car le DDFIP assure au personnel que personne ne sera muté contre son gré ? Vous tentez de rassurer le maire de Brive-la-Gaillarde. Nous doutons fort que les maires de Tulle et d'Ussel vous remercient pour ces suppressions d'emplois qui ne feront qu'enclaver un peu plus des territoires ruraux. La carte des implantations, le cahier des charges de la géographie revisitée, les annonces et le discours de Monsieur Odru, qui a notamment qualifié ces transferts d'emplois d'économie d'échelle après avoir précisé en janvier aux chefs de services du département que nous allions vers des suppressions d'emplois sans précédent, ne discréditent pas les informations divulguées, que vous qualifiez « d'erronées, caricaturales ».

Votre projet prévoit ainsi en lieu et place de notre réseau actuel, d'assurer « une présence d'agents de la DDFIP dans les MSAP ou les Maisons France Service, dans une trentaine de communes sous des formes et des fréquences à négocier avec les collectivités locales en fonction des besoins, des enjeux et des possibilités de la DDFIP ». Vous conviendrez, Monsieur le Ministre, qu'un tel flou artistique ne peut duper personne ; les suppressions d'emplois ainsi que les baisses de budget ne permettront aucunement d'assurer de façon pérenne un service égalitaire à nos usagers, trente coquilles vides, quelque soit le nom que vous voudrez bien leur donner. Pour mémoire, le 22 mars dernier, vous avez précisé aux quatre syndicats présents que ces MSAP ne fonctionnaient pas, vous avez renouvelé votre propos à Saint-Ybard devant les rares élus corréziens présents. Pour quelle raison, les Maisons France Service fonctionneraient-elles mieux ? Par ailleurs, vous ne précisez pas qui assurera le service : des agents de la DGFIP, des agents territoriaux, des titulaires, des contractuels ?

Ce même 22 mars, vous avez, Monsieur le Ministre, refusé d'aborder le volet social de votre projet. Vous avez lâché aux représentants du personnel que celui-ci avait fait l'objet d'une préparation confidentielle depuis l'été 2018 en collaboration avec le DDFIP et le préfet de la Corrèze. Vous le présentez comme étant une avancée sans précédent pour la présence de l'État dans les territoires. Le caractère confidentiel puis non concerté nous donne une idée claire de la finalité recherchée.

Sachez, Monsieur le Ministre, que depuis le 1er janvier 2019, en guise de « service public spécifique et approprié » pour les zones rurales, notre direction interdit aux agents des trésoreries locales de renseigner le public en matière d'impôt, de leur remettre les formulaires nécessaires à l'établissement de leurs déclarations de revenus ou de recueillir ces mêmes déclarations. Vous répondez certainement que les téléprocédures seront le remède mais nous devons vous préciser que la course à la dématérialisation est dénoncée par la population, qu'elle soit rurale ou urbaine. Les milliers de déclarations d'impôt sur le revenu déposées dans nos services ces dernières semaines, tout comme plus de deux mille signatures recueillies par voie de pétition prouvent l'attachement des usagers au maillage actuel de notre réseau et à notre disponibilité, notre professionnalisme et notre impartialité.

Monsieur le Ministre, nous, agents et représentants du personnel de la DDFIP de la Corrèze, ne combattons pas uniquement votre projet de déconcentration de proximité dont nous demandons le retrait. Nous dénonçons avec force l'abandon de nos missions régaliennes. Nous entendons garantir la continuité du service public, l'égalité de traitement des usagers à travers tout le territoire et maintenir, coûte que coûte, la neutralité de nos personnels. Leur capacité d'adaptation aux nouvelles technologies ne doit pas signifier la régression de leur statut, ni le recul du service public.



LE MINISTRE

VILLE DE BRIVE

N°3061..... Paris, le 19 AVR. 2019

Nos Réf. : MEF-D19-03309

Arrivé le : 26 AVR. 2019

ELU PILOTE

SERVICE *P. Abouin*

COPIE

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur vos préoccupations et celles du Conseil communautaire de l'agglomération de Brive, concernant l'évolution du réseau des services des Finances publiques.

Vous appuyant sur une note interne de décembre 2018 de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et sur les informations propagées par les organisations syndicales de cette administration, vous concluez à l'existence d'un scénario « en partie masqué » qui conduirait à réduire la présence des services de la DGFIP en Corrèze et à transférer 80 agents de Brive vers Tulle.

Ma visite en Corrèze le 22 mars avait précisément pour objet de présenter aux élus, aux agents et aux organisations syndicales une proposition de nouvelle carte d'implantation des services de la DGFIP, à partir de laquelle j'ai souhaité ouvrir une période de concertation avec toutes les parties prenantes. Je regrette donc que votre courrier n'en tienne manifestement aucun compte et s'appuie sur des informations erronées et caricaturales. C'est pourquoi je saisis l'occasion que vous m'offrez pour, tout d'abord, expliquer à nouveau le cadre général de ce projet afin, ensuite, de l'illustrer par le cas particulier de Brive.

Le maillage de la direction générale des finances publiques (DGFIP) est un des plus denses des administrations d'État avec près de 3 600 points de contacts pour ses usagers, particuliers, entreprises et collectivités locales, en 2019. Cette densité traduit la diversité des missions qu'exerce la DGFIP, mais est également le fruit d'une organisation et d'usages anciens qui ne correspondent plus aux besoins actuels.

Ce réseau se transforme depuis plusieurs années pour s'adapter aux évolutions démographiques, aux nouveaux modes de relations avec les services publics introduits par les nouvelles technologies et aux attentes des usagers.

Jusqu'à présent ces évolutions se décidaient néanmoins annuellement, sans visibilité pluriannuelle ni territoriale d'ensemble.

Monsieur Frédéric SOULIER
Maire de Brive
Mairie
Place Jean Charbonnel
BP 80433
19312 BRIVE Cedex



J'ai souhaité engager une démarche fondamentalement différente privilégiant une réflexion globale, pluriannuelle, et prenant en compte l'attente forte de nos concitoyens de bénéficier d'un service public proche d'eux.

Le Gouvernement souhaite en effet offrir dans les zones rurales et enclavées et les lieux de notre pays les plus touchés socialement un service public spécifique et approprié. Il s'agit de tirer parti des nouvelles organisations du travail comme des nouveaux usages – notamment les démarches en ligne, la dématérialisation, le travail à distance et le développement d'un traitement plus automatique de certaines tâches répétitives – pour s'organiser différemment : d'un côté, concentrer et dématérialiser certaines tâches pour gagner en efficacité et en rapidité de traitement, et de l'autre apporter une offre de service nouvelle en augmentant les sites où un accueil de proximité « humain » sera assuré.

Enfin, cette évolution doit également permettre d'améliorer les prestations offertes en matière de gestion financière et comptable des collectivités locales et de conseil aux élus.

Ainsi appliqués à la Corrèze, ces principes m'ont conduit à présenter aux élus et aux agents de la DGFIP rencontrés le 22 mars un projet de nouvelle organisation dans laquelle la DGFIP serait présente dans 33 communes, contre 21 actuellement, à l'inverse donc de la « régression » que vous craignez. Ce projet a vocation à nourrir des discussions et des échanges avec les élus locaux.

De même, au cas particulier de votre agglomération, il n'a jamais été question d'opérer le transfert d'agents et de services que vous indiquez. Au contraire, le projet prévoit de faire passer d'une situation actuelle d'environ 80 agents des finances publiques à Brive à un volume de l'ordre d'une centaine, en conséquence du regroupement sur votre commune d'un certain nombre de services, dont certains seraient transférés depuis Tulle.

Ce projet est à ce stade une hypothèse de travail soumise à une consultation ouverte associant l'ensemble des parties prenantes à la réflexion collective, élus, agents des finances publiques et organisations syndicales.

Vous aurez donc tout loisir de continuer à échanger dans ce cadre avec le directeur départemental des finances publiques de Corrèze et le préfet, qui restent à votre disposition pour ce faire.

Il en est de même de Mathieu Lefèvre, mon conseiller parlementaire, que vous pouvez joindre au 01 53 18 45 04.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Gérald DARMANIN